

SUITE AUX RÉSULTATS DU L1 PASS ET DE L'ACCÈS À MMOPK : ACTIONS À FAIRE SUR PARCOURSUP (MAI 2021)

SCUIO-IP ORIENTATION



Etudiants reçus en MMOPK sans oral (grands admis) ou à l'issue de l'oral

Dès que vous avez accepté une formation de MMOPK, pensez à vous **désinscrire de la procédure Parcoursup** dès que possible. Vous libérez ainsi des places dans des formations à capacité d'accueil limitée pour des candidats en attente.

Etudiants non admis en MMOPK

Pour rappel, tous les étudiants inscrits cette année en L1 PASS (validée ou pas) ont utilisé leur 1ère chance de candidature en MMOPK. Pour utiliser la seconde chance, il faut d'abord valider 60 crédits **supplémentaires**, c'est à dire en avoir obtenu 120 ou 180 dans une mention de Licence. La L1 LAS est dédiée aux étudiants qui pourront candidater à MMOP en fin de L1.

Etudiants ayant validé la L1 PASS et non admis en MMOPK

▶ Vous avez un accès, de droit, à la mention de L2 correspondant à l'option disciplinaire suivie en L1PASS.
(voir informations complémentaires : https://www.univ-tlse3.fr/informations-scolarité/onglet_réorientation)

▶ Vous pouvez candidater via e-candidat à d'autres mentions ou parcours de UT3, non accessibles de droit, du 7 juin au 18 juin : <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/#!accueilView>.

▶ **Si vous souhaitez vous réorienter en L1** (ou une autre formation), vous avez dû candidater via Parcoursup. Si vous avez demandé une L1 classique et une LAS (de la même mention), alors **nous vous conseillons de choisir la L1 classique, pas la LAS**. En effet, vous ne pourrez tenter votre seconde chance qu'après avoir obtenu 120 ECTS, donc en fin de L2. La validation de la L1PASS vous dispense de suivre l'option Santé durant votre L1 et votre L2. **Renoncer à une demande de LAS1, si vous en avez demandé** permettra ainsi de libérer des places pour des candidats en attente. Vous devez par contre conserver vos vœux dans les licence parcours classique.

Etudiants n'ayant pas validé la L1 PASS et non admis en MMOPK

▶ Si vous souhaitez vous réorienter en L1 (ou une autre formation), vous avez dû candidater via Parcoursup.
▶ Si réorientation en L1 : Si vous avez demandé une L1 classique et une LAS (de la même mention), **nous vous conseillons choisir la L1 classique, pas la LAS**. En effet, vous ne pourrez tenter votre seconde chance qu'après avoir obtenu au minimum 120 ECTS, donc en fin de L2 ou en fin de L3. **Renoncer à une demande de LAS1, si vous en avez demandé** permettra ainsi de libérer des places pour des candidats en attente. Vous devez par contre conserver vos vœux dans les licence parcours classique.

Conditions pour tenter votre 2nde chance d'entrer en MMOP :

▶ Cas N°1 : vous avez eu entre 8 et 10 de moyenne aux 50 ECTS des UE de Santé du L1PASS : vous ne repassez pas l'option Santé en Licence pour pouvoir candidater une seconde fois en MMOPK.
▶ Cas N°2 : vous avez eu moins de 8 de moyenne aux 50 ECTS de Santé du L1PASS, vous devrez suivre et valider l'option santé (durant votre L2 ou L3) pour pouvoir candidater une seconde fois en MMOPK.

Pour toute question et conseil pour ces démarches, le SCUIO-IP est à vos cotés. Vous pouvez nous contacter : scuio.informationspass-las@univ-tlse3.fr